



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

débats de tabac

Question écrite n° 116923

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les préoccupations exprimées par la chambre professionnelle des buralistes de Moselle. La chambre professionnelle des buralistes de Moselle rappelle que les achats sur internet, officiellement interdits, sont en train d'exploser et demande que des mesures soient prises afin de bloquer directement l'accès à ces 400 sites frauduleux proposant de la vente de tabac illégale. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116923

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2011, page 9286

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)